



REPUBLIQUE FRANCAISE

DP20260032

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT

Grands projets

OBJET : Attribution marché M25GP12 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une unité de production intercommunautaire à Melle (79500)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° C23-01-2025-04 du conseil communautaire du 23 janvier 2025 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 20. La décision concernant la préparation, la passation, l'exécution de tous marchés, accords-cadres et marchés subséquents de fournitures ou de services lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget » ;

Vu la délibération du conseil n°C03_04_2025 du 3 avril 2025 relative au lancement des études de programmation concernant la construction d'une unité de production alimentaire ;

Considérant la validation du pré-programme de l'opération, intégrant l'enveloppe prévisionnelle des travaux d'un montant de 1 800 000 € HT pour la construction et le programme synthétique du projet par le COPIL du projet en date du 10 septembre 2025 ;

Considérant la validation du lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre en procédure adaptée en deux phases soit une phase « candidature » et une phase « offres » sur la base du programme synthétique en revue des marchés en date du 18 septembre 2025 ;

Vu la consultation mise en œuvre à l'aide d'une publication sur la plate-forme dématérialisée www.pro-marchéspublics.com et sur le journal d'annonces légales Nouvelle République édition Deux-Sèvres, le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés ;

Phase candidature :

- Date de la publication dématérialisée : 19/09/2025
- Date limite de remise des offres : 20/10/2025 à 12h
- Nombre de plis parvenus dans les délais : 18 plis

Vu la décision du Président n°DP20250263 du 11 novembre 2025 validant la liste des 5 candidats admis à soumissionner ;

Phase offre :

- Date de la publication dématérialisée invitant les candidats à soumissionner : 17/11/2025

- Date limite de remise des offres : 15/12/2025 à 12h00
- Nombre de plis parvenus dans les délais : 5 plis
- Date de publication d'invitation à participer à une audition : 29/12/2025
- Audition/négociation : 13/01/2026

Considérant le rapport d'analyse des offres du 20 janvier 2026 établi par le maître d'ouvrage et soumis pour avis à la revue des marchés ;

Considérant l'avis favorable de la revue des marchés du 29 janvier 2026 ;

Considérant que l'offre la mieux classée au regard des critères de la consultation est celle proposée par le groupement représenté par :

- A40 Architectes, pour un montant de 174 830,00 € HT maximum sur la durée du marché ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer et de signer le marché n°M25GP12 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une unité de production intercommunale à Melle, pour un montant de 174 830,00 € HT sur la durée maximum du marché, au groupement représenté par A40 Architectes, située 56 Paul Camelle à BORDEAUX (33100).

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Mme la trésorière,
- M. le préfet.

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes et Madame la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à Melle.

Le président,